

MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- De reprendre l'article 5 de la convention de rétrocession des espaces communs du permis d'aménager de Messieurs Philippe et Jean-Marie BOURSIN concernant le moment de prise en compte de la rétrocession ;

En effet, l'acte de rétrocession sera signé à compter de la date de réception définitive des travaux des espaces communs.

- De remplacer deux tracteurs par un, l'offre la plus économiquement avantageuse est celle des ETABLISSEMENTS MÉTHIVIER à Bray-Saint Aignan pour un montant de **18 850 € HT** après reprises

- De remplacer une autoportée, l'offre retenue est celle des ETABLISSEMENTS VAL EQUIPEMENT à Saint Jean le Blanc pour un montant de **7 646.18 € HT** après remise

- De remplacer une tondeuse thermique, l'offre retenue est celle des ETABLISSEMENT L'ÉCUREUIL à Saint Benoît sur Loire pour un montant de **1 458.33 € HT** après remise

- D'acquérir une débroussailleuse électrique, l'offre retenue est celle des ETABLISSEMENT VAL EQUIPEMENT à Saint Jean le Blanc pour un montant de **1 140.75 € HT**

- De fixer le loyer mensuel de la Maison de Santé comme suit : A partir du 1^{er} avril 2018 = **1 028.85 €**

- de publier, dans le cadre de l'exposition sur la guerre 14/18, un livre qui retrace le parcours de tous les jeunes hommes du village qui sont partis au combat, qu'ils soient revenus ou qu'ils soient morts et de fixer le prix du livre à **14 euros l'unité**

- De créer une régie de recettes « Exposition Guerre 14/18 » pour l'encaissement des recettes liées à la vente du livre ainsi que les dons faits dans le cadre de l'exposition.

- De **solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Sully** afin d'obtenir un soutien financier dans l'aboutissement des projets suivants :

Dissimulation des réseaux située rue des Jardins du Coulouis, commencée en 2015, en partenariat avec le Département **avec l'installation de l'éclairage public** (troisième et dernière tranche) coût de l'opération estimé à 72 420 € HT

Création-extension d'une voirie de desserte dans la continuité de la rue des Genêts, afin de permettre l'accès aux futures habitations du projet de lotissement situé aux Grandes Vallées; coût de l'opération estimé 50 373.65 € HT

Remise aux normes de l'éclairage public centre bourg de Saint Aignan ; coût de l'opération estimé 22 568.00 € HT

Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes à Saint Aignan ; coût de l'opération estimé à 36 626.97 € HT

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande à revenir sur le projet de lotissement situé aux Grandes Vallées.

Informe qu'il est en pleine réflexion avec les adjoints sur le sujet.

En effet, la commune a l'opportunité de se greffer au projet d'un particulier qui va créer un lotissement d'une quinzaine de lots. Le projet communal représenterait 8 lots à aménager sur un terrain qui appartient à la commune, pour lequel il faudrait aménager des voies et réseaux.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un budget annexe au budget général de la commune, sachant que ce dernier ne pourra être clôturé que quand toutes les opérations relatives à la vente du dernier terrain vendu seront passées. Se lance-t-on dans l'aventure immobilière ou cédon nous l'affaire à un promoteur ?

Des précisions sont encore nécessaires à la prise de décision qui se fera lors de la prochaine réunion de conseil.

M. le Maire informe que :

- les présences du commissaire enquêteur relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement de la commune de Bray en Val, seront :

Vendredi 27/04 16/19h	Samedi 12/05 9/12h
Vendredi 18/05 16/19h	Mardi 29/05 16/19h

- Les services de la mairie seront fermés le mercredi 9 et le lundi 21 mai prochains.

- Aura lieu le vide-greniers de Familles Rurales le 3 juin prochain